Appel à partenariat pour la mise en œuvre du programme NEXUS Accelerator Funds (NAF) au Tanganyika en RDC



Appel à partenariat pour la mise en œuvre du programme NEXUS Accelerator Funds (NAF) au Tanganyika en RDC

1. Considérations Générales

1.1. Historique de World vision

Fondée en 1950, World Vision est l'une des plus grandes organisations chrétiennes internationales d'aide humanitaire d'urgence et de développement à long terme. Elle aide chaque année plus de 100 millions de personnes à lutter contre la pauvreté, la faim et l'injustice dans plus de 100 pays et soutient plus de 15 millions d'enfants.

Depuis plus de 20 ans, World Vision est active en République démocratique du Congo. Ses zones d'intervention couvrent les provinces de Haut-Lomami, Haut-Katanga, Lualaba, Tanganyika, Kinshasa, Kongo Central, Kwango, Sud et Nord Kivu, Kasaï, Nord Ubangi ainsi que le Maï-Ndombe.

World Vision s'attache à contribuer au bien-être durable des enfants, spécialement les plus vulnérables, même dans les régions à risque, en combattant les causes de la pauvreté. World Vision est animée par son désir de s'assurer que chaque fille et chaque garçon a ce qu'il lui faut pour devenir ce pour quoi Dieu les a créés. Pour ce faire, World Vision les dote, ainsi que leurs communautés et leurs partenaires locaux, des outils nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, de l'injustice et de la violence contre les enfants. World Vision dispose d'une vaste expérience de travail avec les communautés, les donateurs, les partenaires et les gouvernements pour créer des opportunités d'avenir meilleur pour les enfants vulnérables, même dans les régions les plus difficiles. En tant que partenaire mondial de premier plan, ses efforts enrichissent la vie de toutes les personnes impliquées lorsqu'elle travaille aux côtés des donateurs, des parties prenantes, des familles et des communautés. World Vision autonomise les communautés, les guide en vue de fixer des objectifs et les dote des outils nécessaires pour que les progrès réalisés soient durables et se poursuivent longtemps après son départ

Présentation sommaire du programme NAF Rescue, contexte et objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

NAF est un programme mis en œuvre dans des zones à contexte fragile. À travers ce projet, World Vision va collaborer avec d'autres partenaires pour donner aux enfants les plus vulnérables, à leurs familles et à leurs communautés les moyens de survivre, de se rétablir et de s'épanouir dans des contextes fragiles, tout en évaluant en permanence l'évolution du contexte et l'impact. World Vision collecte des fonds pour donner aux partenaires les moyens d'améliorer la résilience des enfants touchés par la fragilité.

Les conflits armés en cours, les épidémies et les pandémies ont affecté la vie et les moyens de subsistance des enfants et de leurs familles dans l'est de la RDC.

La province du Tanganyika demeure une zone d'insécurité alimentaire avec 1 886 989 habitants, soit 35 % de la population en phase 3 et 4 de l'IPC. Le principal facteur d'insécurité alimentaire est le déplacement, résultant de conflits localisés qui menacent la vie des populations locales. Bien qu'il y ait une tendance à la baisse de la population en insécurité alimentaire au Tanganyika, les statistiques restent élevées. Le Tanganyika est sujet à une

combinaison de facteurs structurels et cycliques qui accroissent la vulnérabilité des populations, notamment la forte incidence de la pauvreté, qui limite leur pouvoir d'achat pour les intrants agricoles et les activités génératrices de revenus (AGR). Les rares personnes qui peuvent accéder aux intrants paient plus cher en raison de la mauvaise infrastructure routière reliant les marchés, ce qui les prive de retours sur leurs investissements. Le délabrement des infrastructures publiques des routes et des marchés fait partie des principaux facteurs structurels qui affectent la production alimentaire et la commercialisation des produits agricoles. Les opportunités économiques limitées restreignent le pouvoir d'achat de la population urbaine et rurale.

Avec les déplacements fréquents dans la province du Tanganyika, il est nécessaire de disposer à la fois d'interventions d'urgence, couplées à des efforts de consolidation de la paix et à des interventions de résilience pour une vie holistique des deux communautés.

1.3. Raison d'être du projet

Le projet NAF prévu dans la zone de santé de Kalemie sera focalisé sur la protection des enfants, la nutrition, l'autonomisation des femmes, le plaidoyer et le WASH. Dans les zones de déplacement, précisément dans la zone de santé de Kalemie, la vie est si difficile que les moyens de subsistance sont presque inexistants. Les familles déplacées vivent dans une dépendance totale vis-à-vis de l'hospitalité de la communauté d'accueil et du soutien des organisations caritatives.

World Vision se propose d'opérer dans ce territoire pour fournir une assistance aux communautés afin de renforcer la résilience et de réduire les souffrances des enfants et de leurs familles. Par le biais du projet "NAF", WV prévoit de soutenir les familles des enfants touchés par le conflit en les aidant à restaurer et à développer leurs moyens de subsistance. Ces interventions placent les familles et leurs enfants sur une nouvelle trajectoire vers la résilience économique et le développement, en devenant des familles fortes et modèles, capables de contribuer au développement de leurs foyers et de leurs sociétés.

WV encouragera les bonnes pratiques agricoles et favorisera une agriculture intelligente face au climat. La méthodologie de jardinage d'élevage combinant la permaculture et l'agriculture bio-intensive sera également utilisée pour créer des jardins hautement productifs sur une petite surface.

Le volet consolidation de la paix et plaidoyer soutiendra les organisations communautaires existantes, qui sont un modèle de solidarité entre divers groupes et contribuent à une gouvernance prudente. En aidant les communautés à résoudre les problèmes de manière constructive, le projet renforcera les capacités locales à prévoir, analyser, prévenir et/ou gérer les conflits en mettant en place un système d'alerte précoce des conflits communautaires, qui les aidera à réduire l'influence des manipulateurs. En outre, le projet défendra également la voix des enfants et des communautés vulnérables sans voix à travers des modèles sélectionnés pour assurer l'accès à la nourriture, à l'éducation, à la santé et à la protection des droits de l'enfant.

1.4. Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt du programme

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à améliorer durablement le bien-être de 2,7 millions d'enfants vulnérables, avec des organisations redevables engagées dans la promotion des

droits des enfants, des femmes et des jeunes, ainsi que l'autonomisation socio-économique des femmes et des filles au Tanganyika.

Le projet est conçu pour contribuer à l'objectif de WVDRC « d'améliorer durablement le bien-être de 2,7 millions d'enfants vulnérables par le biais de programmes humanitaires, de développement et de plaidoyer d'ici 2025 ». Le résultat final de ce projet est d'améliorer durablement le bien-être de 2 % des enfants, femmes, hommes et jeunes vulnérables par le biais d'interventions d'urgence, de renforcement de la résilience et de plaidoyer auprès des populations de Kalemie au Tanganyika d'ici 2027. Cet objectif sera atteint grâce à la mise en œuvre d'interventions qui répondent aux résultats suivants :

Résultat 1 : Répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables pour préserver la vie et prévenir une nouvelle détérioration de leur état.

Résultat 2 : Renforcer la stabilité et la résilience des communautés cibles, en améliorant leur capacité à répondre aux chocs et aux stress futurs.

Résultat 3: Atténuer les risques et s'attaquer aux causes profondes de la fragilité pour permettre un développement et une transformation à long terme.

Ainsi, World Vision-RDC invite les organisations non gouvernementales nationales capables, dirigées par des femmes ou des hommes, ainsi que les organisations de jeunes œuvrant pour la promotion des droits des enfants, l'autonomisation des femmes et le WASH, à participer à la mise en œuvre de ce programme en manifestant leur intérêt.

Les organisations de la société civile, les ONG nationales et les autres organisations sans but lucratif de droit congolais sont appelées à lire les conditions spécifiques, les orientations programmatiques, le processus de constitution et de dépôt des manifestations d'intérêt, ainsi que les critères et conditions de sélection avant de s'engager dans la soumission des dossiers de manifestation d'intérêt pour la participation à la mise en œuvre de ce projet avec WV-RDC.

2. Conditions Spécifiques

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux organisations de la société civile, aux organisations non gouvernementales ou associations sans but lucratif de droit congolais reconnues en tant que telles en République démocratique du Congo, et qui répondent aux conditions d'éligibilité administratives et techniques ci-dessous.

NB: Tout soumissionnaire ne remplissant pas les conditions d'éligibilité reprises ci-dessous et ne fournissant pas l'ensemble des documents sollicités dans le format recommandé peut voir sa proposition exclue.

2.1. Eligibilité de soumission à l'offre

NOTE IMPORTANTE: Seront considérées pour cet appel d'offre uniquement les ONG nationales ayant leur siège social dans la province du Tanganyika et des activités dans la zone de santé de Nyemba.

 Adhérer aux standards de la protection de l'enfant prévus dans la loi portant protection de l'enfant promulguée le 10 janvier 2009 et/ou avoir leurs propres politiques de protection et de sauvegarde des enfants et adultes bénéficiaires dont la teneur est égale ou supérieure à celle de World Vision RDC. Avoir de bons témoignages auprès des membres des communautés et des services étatiques avec lesquels votre organisation a déjà travaillé ou travaille encore.

2.2. Eligibilité administrative

Exigences /critères	Evidences attendues	Score /50
		points
Être une ASBL opérationnelle au Tanganyika et disposer des ressources matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet concerné par le présent appel à manifestation d'intérêt	 Lettre de motivation Adresses et contacts des bureaux, sièges et bureau terrain Copie de derniers inventaires 	5 points
Disposer de la reconnaissance juridique nécessaire pour exercer en RDC/ Tanganyika, au plus tard à la date de soumission de la	La déclaration des ressources en RDC qui précise le type de ressources (Dons, legs, subventions, cotisation des membres,) signée par le responsable de l'ONG en RDC	5 points
manifestation d'intérêt	Statuts notariés l'ONG	5 points
	Liste et CV de tout le staff actuellement engagé par l'ONG (Noms, Position et adresses de résidence) signée par le responsable en RDC.	10 points
	L'enregistrement au ministère de la Justice et l'arrêté du ministère de la Justice	10 points
Disposer d'un compte bancaire au nom de l'ONG dans une banque reconnue (formulaire de compte bancaires sera attaché au dossier de candidature)	Formulaires de compte bancaire emmargé par les mandataires	5 points
Faire preuve de cohésion interne et d'un fonctionnement participatif, transparent et démocratique	 Rapport ou PV de la dernière assemblée générale, Rapport ou PV du Conseil d'administration, Rapport ou PV de la commission de contrôle 	10 Points

2.3. Eligibilité Technique

	Critères	Preuves - évidences	Score/100
			points
1.	Démontrer une expérience dans la mise en œuvre, en RDC, d'activités ou de projets dans les domaines de protection des enfants, apprentissage des métiers et autonomisation de la femmes	 Rapport annuel Les projets actuels mis en œuvre par l'organisation 	10 points
2.	Avoir une expertise prouvée moyennant des rapports d'activités concrètes et la fiche technique décrivant vos approches dans le domaine d'intervention de WV ciblées par cet appel à manifestation d'intérêt	Rapport d'activités techniques, Fiche(s) décrivant votre approche de travail dans le secteur ciblé par cet appel	5 points
3.	Matrice de délégation d'autorité actualisée pour les différents signataires au compte de l'organisation et mécanismes de gestion des cas des conflits d'intérêts.	Matrice de délégation de pouvoir	5 points
4.	Avoir fait réaliser, au cours des deux dernières années, au moins un audit financier par des cabinets d'audit reconnus et réputés (le dernier rapport d'audit sera joint au dossier de candidature).	Copie du dernier rapport d'audit	10 points
	11 Être considéré « risque faible ou modéré » par les procédures d'évaluation des capacités des partenaires de WV RDC.	 Évaluation des capacités organisationnelles, programmatiques, financières et logistiques au regard des attentes de cet appel à manifestation d'intérêt. Disposer des manuels des procédures internes, des politiques clés, dont celles de lutte contre la fraude, la corruption, les conflits d'intérêts, et une politique de sauvegarde. 	10 points

12 Présenter le dernier rapport annuel d'activités (y compris les rapports financiers),	Rapport annuel de l'organisation approuvés par le conseil d'administration	5 points
13 Avoir déjà bénéficié de tout au moins un financement supérieur à 100.000 USD (Cent mille dollars US)	Copie des contrats et rapports narratif/ notifications par les bailleurs ou donateur	5 points

3. Les modalités de dépôt des manifestations d'intérêt

Les dossiers de manifestation d'intérêt et les dossiers administratifs seront envoyés par voie électronique à l'adresse suivante : drc_procurments@wvi.org, au plus tard le 30 novembre 2024 à 16h30, sous l'objet du mail « Doc AMI 001/NAF/WV_TGNK_DRC/FY25 ».

Pour toute question de clarification, adressez-vous par e-mail à drc_procurments@wvi.org durant toute la période de publication.

N.B.:

World Vision DRC se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute demande qui ne remplit pas les critères exigés et n'est pas tenue de donner les motifs de sa décision. Seules les offres réunissant les conditions décrites ci-haut seront retenues, et les soumissionnaires seront contactés pour les étapes suivantes :

- Étape 1 : Présélection sur la base de l'examen des dossiers soumis.
- **Étape 2**: Interview des structures présélectionnées (interviews des différents spécialistes dont les CV ont été inclus dans les dossiers de candidature).
- **Étape 3**: Visite des locaux de la structure.
- **Étape 4** : Évaluation des partenaires potentiels présélectionnés sur la base de la diligence raisonnable et SOCAT/RCAT.
- **Étape 5** : Contrôle de BPS de l'organisation et de son représentant pour s'assurer de leur probité morale et intégrité sur le plan national et international.
- Étape 6 : Sélection du partenaire potentiel sur la base des résultats des évaluations.
- Étape 7: Négociation sur les avantages collaboratifs du partenariat.
- Étape 8 : Signature de l'accord de partenariat.

